



**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE LUSSAC**  
**DU 3 JUILLET 2025**

L'an deux mille VINGT CINQ, le jeudi 3 juillet à 18 heures 45, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 26 juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur GATINEL Didier, Maire.

**Présents :** M. GATINEL Didier, M. MESSAHEL Maurice, Mme FORESTIER Nathalie, M. LAGARDE Dominique, M. ROCHER Dominique, Mme SABACA Emmanuelle, Mme DELFOUR Isabelle, M. BOUDOT Vincent, M. BIBENS Sylvain, M. DELAIRE Claude, Mme CHASSAGNE Annie, Mme FLEURY Aurore, Mme MASIN Claudie, Mme PARET Aurélie (arrivée à 18h47)

**Absentes :**

**Absents excusés :** M. VERBRUGGHE Manuel.

**Exclus :**

**Procuration :** M. VERBRUGGHE Manuel à M. BIBENS Sylvain

**Secrétaire de séance :** Mme FORESTIER Nathalie

**OUVERTURE DU CONSEIL MUNICIPAL à 18 heures 45**

**PROCÈS VERBAL DU 04/06/2025**

Approuvé avec 13 pour et 2 abstentions

**DÉLIBÉRATION 2025\_07\_01**  
**ATTRIBUTION DE LA CITOYENNETE D'HONNEUR DE LA VILLE DE LUSSAC A LA RIVIERE ISLE**

Le Maire expose :

La rivière Isle a façonné ce territoire depuis des siècles. Lieu de vie, de partage, de rencontres et de contemplation, elle unit les berges, les villes et cours d'eau de son bassin versant.

Elle est bien plus qu'une rivière, elle est un bien commun.

En attribuant la Citoyenneté d'Honneur à la rivière Isle, la Ville de Lussac réaffirme son attention et sa reconnaissance à cette rivière, élément central de son histoire et de son identité et lui permet d'exister au sein de nos institutions.

La Ville de Lussac exprime également par cette délibération son soutien aux initiatives visant à protéger cette rivière et à promouvoir son rôle crucial dans l'équilibre écologique et culturel de ce territoire.

Pour l'ensemble de ces raisons, afin de réaffirmer l'attachement et l'appartenance des habitants et habitantes de la ville de Lussac à leur rivière, je vous propose d'accorder la Citoyenneté d'Honneur à la rivière Isle.

**VU** le Code Général des Collectivité Territoriales,

**CONSIDERANT** l'importance de la rivière Isle et de son bassin versant sur notre territoire tant sur le plan environnemental que sociétal,

**CONSIDERANT** la volonté de la Ville de protéger, préserver et valoriser ce précieux écosystème

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

**ATTRIBUER** la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Lussac à la rivière ISLE

**AUTORISER** Monsieur/Madame le Maire ou son délégué à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération

**POUR : 15**

**ABSTENTION : 0**

**CONTRE : 0**

### **DÉLIBÉRATION 2025\_07\_02**

#### **CHOIX DU DEVIS POUR LE SOL DU JEU DE L'ECOLE**

Monsieur LAGARDE, adjoint aux bâtiments, explique qu'un jeu va être installé dans la cour de l'école. Ce jeu est pris en charge par le SIRPC.

La commune, quant à elle, prend en charge le sol sur lequel reposera le jeu.

Pour cela, il présente deux devis :

- entreprise ALS (avec enlèvement des anciennes dalles et installation du sol et du jeu) 8 290,34 € ttc

- entreprise AMSTRAD (avec installation du jeu et du sol mais sans enlèvement des dalles) 8 034,00 € ttc

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de choisir l'entreprise ALS plus chère mais avec plus de prestations.

**POUR : 15**

**ABSTENTIONS : 0**

**CONTRE : 0**

#### **TOUR DE TABLE**

##### **Mr GATINEL :**

- Enquête de mobilité mise en place par la CDC. Possibilité d'y répondre par mail ou par les livrets à disposition à la mairie.
- Dépôt sauvage : Mr AUDOUIN a porté plainte pour un dépôt sauvage sur sa propriété, la mairie mettra en place le camion avec un employé pour l'aider à l'enlever.
- **20 Septembre** : Opération nettoyons nos villages.
- Le mur du box « boucherie-charcuterie » est abîmé. En attente du retour de l'assurance.
- La « Boucherie-charcuterie » et le box « Relais colis » fonctionnent très bien.
- Le problème des fermetures des bureaux de poste a été évoqué lors du dernier Conseil Communautaire. Actuellement, il ne reste que 3 bureaux de poste ouverts dans la CDC : Ste TERRE, St EMILION et LUSSAC. Il faut être vigilant et se battre pour garder ces bureaux de poste ouverts.
- Remercie le Comité des Fêtes, au nom de la municipalité, du Conseil Municipal et de l'ensemble des Lussacais, qui a organisé une « Fête de la musique » remarquable.
- **04-05 Juillet** : Lussac en scène.

- **04 Juillet** : Fête de l'été à partir de 16h30 à Ste TERRE.
- **14 Juillet** : Marché Gourmand de la CAZE MAJOU et feu d'artifice.
- Un repas de quartier a été organisé à Pourteau, Gonnat et aux Agasseaux.

**Mme FORESTIER :**

- Recrutement d'un agent pour remplacer Elena. Cet agent commencera le 04 Août.
- Le gros nettoyage de l'école se fera en 2 fois. Les agents reprendront le 22 Août.
- Les après-midi récréatives ont eu beaucoup de succès. Les administrés sont très contents. Elles reprendront en Septembre et le 17 Décembre aura lieu l'après-midi récréative de Noël.
- Point sur les logements : 2 locataires nous posent problème.
- 129 élèves prévus à la rentrée prochaine.
- Remerciements à tous les agents municipaux pour leur réactivité.

**Mr DELAIRE :**

- Puits de Jamard entravé par une grille, il a toujours été entretenu par un administré. Mr MESSAHEL ira voir pour faire le nécessaire. Il ne veut pas envoyer les agents car c'est risqué pour leur sécurité.

**Mr BIBENS :**

- Allons-nous rallumer l'éclairage public ? Mr GATINEL attend la mise en place des compteurs Linky afin de voir comment cela se passe.
- DOJO : ne pensez pas que ce soit acté pour environ 450 000€. Un appel à maîtrise d'œuvre a été lancé. Mr GATINEL souligne que c'est une approximation et Mr LAGARDE ajoute qu'il y a beaucoup de détails à remettre aux normes.
- Les terrains ont-ils été mis en vente ? Mr GATINEL a informé Mr CHIMA de remettre en état le terrain qu'il a occupé.

**Mr BOUDOT :**

- L'éclairage public est allumé jusqu'à 7h30.

**Mme DELFOUR :**

- Demande que l'information de la CDC sur « PASS'TES VACANCES » soit relayée sur les réseaux sociaux de la mairie.
- Propose d'organiser quelque chose pour « OCTOBRE ROSE ». À voir avec Mr ROCHER.

**Mme FLEURY :**

- Très belle « Fête de la Musique ». Le Comité des fêtes est ravi.
- **09 Août** : Guinguette derrière la mairie.
- Mur du Château Vignon en travaux. Mr GATINEL avait contacté le propriétaire qui s'est engagé à faire ces travaux.

**Mme PARET :**

- Climatisation à l'école. Mr GATINEL fait remarquer qu'il faut faire attention et que ce n'est pas bon pour les enfants.
- Pas de barnums à la Kermesse. Mr GATINEL les a proposés au directeur qu'il les a refusés.

**Mme CHASSAGNE :**

- Y-a-t-il la clim dans les salles d'attentes du pôle médical ? Non c'est un système de ventilation. Mr GATINEL ajoute qu'un distributeur d'eau fraîche est à l'étude avec les médecins.

**Mme MASIN :**

- Installation du compteur d'eau connecté, est-ce en place ? Mr LAGARDE indique que l'application n'est pas encore activée.
- Que devient Mme RIOS GARCIA ? Elle est hospitalisée et son chien est au chenil de St Sauveur. Nous avons réussi à joindre une de ses filles. Elle a décidé de s'en occuper, elle sera dans un centre de soin puis en EHPAD.

**Mr ROCHER :**

- Le feu d'artifice est réglé. Mr GATINEL a appelé les propriétaires.

**Mr LAGARDE :**

- Travaux de l'école :  
-toutes les menuiseries du 1<sup>er</sup> étage côté rues vont être changées à partir du 08 Juillet.  
-Remise en peinture du réfectoire et 2 classes.
- Aire de jeux : un mât était rouillé, il a été remplacé.
- Salle polyvalente : visite de sécurité : favorable. Mettre la lumière dans la salle de stockage des tables. Installer un plan d'intervention.  
Les portes extérieures ont été repeintes.
- SOCOTEC : vérification de toutes les installations de gaz. Toutes les vitres des vannes de gaz ont été remplacées et les boîtiers réparés ainsi que la mise en place d'étiquettes vanne gaz.

**Mr MESSAHEL :**

- Travaux de voirie en cours par l'entreprise ETR.
- Fauchage : Valentin a commencé les chemins ruraux.
- Voie communales effectuées par l'entreprise PAILHET à partir du 10 juillet.
- Bouchage des trous d'un chemin communal avec les tuiles récupérées de l'église.
- Marquage au sol : création d'un arrêt minute rue Victor Hugo. Ligne jaune devant le Pavillon de Millésimes.
- Des plots à mémoires de formes ont été installés devant l'école et la boulangerie.
- Limitation de vitesse à 50km/h à venir au carrefour de la Croix de Peyrol.
- Places de stationnement refaites après les travaux d'enrobé.
- Excellent travail des agents, Mr MESSAHEL apprécie leur efficacité et leur complémentarité.

Fin de séance 20h35